Institut national du patrimoine
2, rue Vivienne
75002 Paris
Tél. 01 44 41 16 41, Fax 01 44 41 16 76
Internet : www.inp.fr

Concours d'admission des élèves restaurateurs du patrimoine 2012

Admission en 1ère année

Calendrier des épreuves du concours 2012

Les mercredi 15 et jeudi 16 février 2012 : admissibilité
Du mercredi 18 au jeudi 26 avril 2012 : admission

Les inscriptions sont ouvertes du jeudi 1er décembre 2011 au vendredi 13 janvier 2012.
Les dossiers sont à adresser à :
Institut national du patrimoine,
service concours
Galerie Colbert (3ème étage)
2, rue Vivienne
75002 Paris
Tél. : 01 44 41 16 65/61

au plus tard le 13 janvier 2012 (le cachet de la poste faisant foi).
Ils peuvent également être déposés à cette adresse, au plus tard le 13 janvier 2012 à 17 heures.

Dossier d'inscription :

Pièces à fournir pour le dossier d'inscription

- Le présent dossier d'inscription dûment rempli et signé précisant notamment :
– la spécialité dans laquelle le candidat présente le concours,
– l'épreuve de dessin choisie : académique ou technique (ou prise de vue numérique pour la spécialité photographie), à l'exception de la spécialité peinture pour laquelle le dessin académique est obligatoire,
– pour les candidats présentant la spécialité « arts du feu », l'épreuve de copie choisie : modelage ou fabrication d'un objet métallique et son dessin,
- une photocopie du diplôme du baccalauréat (ou équivalent) ou de tout autre diplôme requérant un baccalauréat au préalable,
- une photo d'identité portant au dos le nom du candidat,
- un chèque de 46€ (23€ pour les étudiants boursiers, sur présentation d'un justificatif) libellé au nom de Madame l'agent comptable de l'Institut national du patrimoine, en règlement du droit d'inscription,
- une photocopie (intégrale) d'une pièce d'identité en cours de validité et comportant une photographie (carte nationale d'identité, passeport...),
- trois enveloppes timbrées avec l'adresse du candidat.

Règlement du concours d'admission

En application de l'arrêté modifié du ministre de la culture et de la communication en date du 14 novembre 2002 :

Le concours est ouvert aux candidats français et étrangers, titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent et âgés de moins de trente ans révolus au 31 décembre de l'année qui précède l'année du concours.

Des dérogations peuvent être accordées par le directeur de l'Institut national du patrimoine aux conditions d'âge et de diplôme au vu d'une expérience ou d'une situation spécifiques, et sur proposition du conseil des études du département des restaurateurs.

Nul n'est autorisé à se présenter plus de cinq fois au concours d'admission.

Sept spécialités sont proposées au concours 2012 :
Arts du feu (métal, céramique, émail, verre)
Arts graphiques - section livre
Arts textiles
Mobilier
Peinture (de chevalet, murale)
Photographie
Sculpture

Les candidats concourent au titre d'une seule spécialité.

À l'issue du concours, le jury arrête, par spécialité, la liste des admis et, le cas échéant, la liste complémentaire à laquelle il peut être fait appel en cas de désistement des lauréats.

Inscriptions

Les candidats doivent constituer leur dossier d'inscription et le faire parvenir à l'Institut national du patrimoine, dans les formes et délais prescrits par le directeur.
Les choix effectués dans le dossier d'inscription ne sont pas modifiables.

Les personnes sollicitant une dérogation aux conditions d'âge ou/et de diplôme joindront au dossier d'inscription une lettre motivée accompagnée de leur curriculum vitae et de tous documents utiles.
Les inscriptions hors délais ne pourront être prises en compte.

Épreuves

Les épreuves du concours se déroulent en deux étapes : admissibilité et admission.
Les épreuves sont notées de 0 à 20 et affectées d'un coefficient et d'une note éliminatoire. Est éliminatoire toute note inférieure ou égale à 5, à l'exception de l'épreuve de copie où la note éliminatoire est 7. Les points acquis dans une épreuve sont cumulés avec ceux des autres épreuves.

I Admissibilité

Les épreuves d'admissibilité sont au nombre de trois et comprennent :

1. Epreuve d'analyse et commentaire d'illustrations choisies par le candidat, portant sur l'histoire de l'art, des formes, des styles et des techniques.
Durée : 3 heures - Coefficient : 2,5 - Note éliminatoire : 5

2. Sciences : questions de mathématiques, de physique et de chimie portant sur le programme en annexe.
Durée : 2 heures - Coefficient : 2,5 - Note éliminatoire : 5

Les candidats pourront disposer pour cette épreuve d'une calculatrice, fournie par l'Inp et permettant d'effectuer les opérations de calcul numérique de base. Tout autre matériel électronique est interdit.

3. Dessin :
- dessin académique *pour la spécialité Peinture,*
- dessin académique ou documentaire (au choix du candidat, indiqué dans le dossier d'inscription), *pour les spécialités Arts du feu, Arts graphiques – section livre, Arts textiles, Mobilier et Sculpture*
- dessin académique ou documentaire, ou prise de vue numérique* (au choix du candidat, indiqué dans le dossier d'inscription), *pour la spécialité Photographie.*

Durée : 4 heures - Coefficient : 5 - Note éliminatoire : 5
*Durée : 1 heure - Coefficient : 5 - Note éliminatoire : 5

a. Dessin académique :
Dessin d'après un moulage en ronde-bosse ou une composition type nature morte, sur papier format raisin, au crayon de graphite, sur chevalet (outils autorisés : fil à plomb et mire).

b. Dessin documentaire à caractère technique :
Dessin d'un objet avec vues sous différents plans et coupes, relevé de cotes, au crayon de graphite, sur table (outils autorisés : règle, équerre, compas, pied à coulisse).

c. Prise de vue numérique d'une œuvre, en studio photographique (le matériel d'éclairage et de prise de vue est fourni au candidat).

II Admission

Seuls peuvent prendre part aux épreuves d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury.

Les épreuves d'admission sont au nombre de trois. L'épreuve de copie est une épreuve pratique qui peut, dans certaines spécialités, requérir des manipulations spécifiques (outils, matériels, produits chimiques...).

1. Epreuve d'habileté manuelle et de couleurs :
Cette épreuve se compose de deux parties, notées chacune sur 10 points.

Arts du feu, Arts graphiques – section livre, Mobilier, Peinture, Sculpture : dégagement mécanique à l'aide d'un scalpel de couches superposées de peinture sur un support bois (2 h) et reproduction à l'aquarelle d'une série de couleurs (2 h) ; la liste des matériels autorisés sera fournie avec la convocation aux épreuves.
Durée : 4 heures - Coefficient : 5 - Note éliminatoire : 5

Arts textiles : dégagement mécanique à l'aide d'un scalpel de couches superposées de peinture sur un support bois (2 h) et épreuve de reconnaissance des couleurs (recherche de couleurs sur nuancier - 1 h).
Durée : 3 heures - Coefficient : 5 - Note éliminatoire : 5

Photographie : pliages de papier de type origami (1 h) et épreuve de reconnaissance des couleurs (recherche de couleurs sur nuancier - 1 h).
Durée : 2 heures - Coefficient : 5 - Note éliminatoire : 5

2. Copie :

Arts du feu (métal, céramique, émail, verre) **:**
Au choix du candidat, indiqué au moment de l'inscription, pour les candidats présentant cette spécialité :
a. un modelage de tout ou partie d'une sculpture
ou
b. une fabrication d'un objet métallique d'après un modèle et son dessin.

Arts graphiques - section livre :
Une copie d'un livre relié (corps d'ouvrage et reliure) et son dessin.

Arts textiles :
Une copie partielle d'une broderie et une copie en miniature sur toile unie de tout ou partie d'un costume ancien d'après un patron.

Mobilier :
Une copie de tout ou partie d'un objet mobilier et son dessin.

Peinture (de chevalet, murale) :
Une copie de tout ou partie d'une peinture.

Photographie :
Un tirage noir et blanc et un tirage viré, d'après un négatif fourni.

Sculpture :
Un modelage de tout ou partie d'une sculpture.

Durée de l'épreuve de copie : 5 journées de 8 heures* - Coefficient : 7 - Note éliminatoire : 7
(*2 journées seulement pour la spécialité photographie)

3. Oral :

Commentaire à partir d'un ou plusieurs objets ou documents se rapportant à la spécialité dans laquelle le candidat présente le concours, puis entretien avec le jury permettant au candidat d'exposer les motivations qui le conduisent vers le métier de restaurateur.

Durée : 30 minutes* - Coefficient : 5 – Note éliminatoire : 5
(*avec une préparation de 30 minutes)

Programme de sciences (annexe au règlement)

Ce programme est établi sur la base des programmes d'enseignement secondaire.
Les ouvrages de référence sont tous les manuels scolaires de différents éditeurs et les candidats utiliseront l'un ou l'autre, à leur convenance.

Mathématiques

1. Calcul numérique et calcul algébrique :
   Nombres décimaux - Fractions - Puissances d'exposant entier - Racines carrées.
   Ordre de grandeur d'un résultat.
   Développements, factorisations, identités remarquables, équations et inéquations du 1er degré.
2. Géométrie :
   Triangles, quadrilatères et cercles - Théorèmes de Pythagore et de Thalès.
   Notions de trigonométrie.
   Parallélépipèdes, pyramides, cônes et sphères.
   Aires et volumes.
3. Information chiffrée :
   Proportionnalité - Pourcentage et échelle.
   Représentation graphique : lecture de graphiques, interpolation linéaire.
4. Suites et croissances :
   Suite arithmétique et croissance linéaire.
   Suite géométrique et croissance exponentielle.

Physique

1. L'univers en mouvements et le temps :
   1.1. Mécanique :
   Statique : forces et équilibres.
   Dynamique : relativité du mouvement, principe d'inertie et gravitation universelle (interaction gravitationnelle entre deux corps, pesanteur et trajectoire), forces et mouvements.
   1.2. Phénomènes astronomiques et dispositifs construits par l'Homme :
   Utilisation d'un phénomène périodique (définitions et calculs d'une période et d'une fréquence)
   Mesure de durées à l'aide de quelques dispositifs mécaniques ou électriques (cadran solaire, pendule, horloge,…)
2. Exploration de l'espace :
   2.1. De l'atome aux galaxies :
   Présentation de l'Univers : l'atome, la Terre, le système solaire, la galaxie, les autres galaxies.
   Echelle des longueurs : échelle des distances dans l'Univers, de l'atome aux galaxies. Unités de longueur associées. Taille comparée des différents systèmes. Notion d'ordre de grandeur.
   L'année lumière : propagation rectiligne de la lumière, vitesse de la lumière dans le vide et dans l'air, définition et intérêt de l'année lumière.
   2.2. Les messages de la lumière :
   Optique physique : dispersion (prisme), diffraction -
   Les spectres d'émission et d'absorption : définitions et applications (notion de radiation caractéristique d'une entité chimique).
3. Le macroscopique et le microscopique : l'air qui nous entoure ou étude du comportement d'une matière gazeuse :
   Description d'un gaz à l'échelle microscopique et par des grandeurs macroscopiques (température, volume, pression, etc.).
   Lien entre agitation thermique et température, équation d'état des gaz parfaits, relation entre l'unité de température absolue - le Kelvin - et la température exprimée en degré Celsius.

Chimie

I) Chimie générale :

1. Substances chimiques naturelles et substances chimiques de synthèse :
   Inventaire et classement d'espèces chimiques naturelles et de synthèse.
2. Constitution de la matière : description à l'échelle microscopique :
   2.1. Modèles simples de description de l'atome :
   Structure de l'atome : définitions, masses et ordre de grandeur de ses constituants.
   L'élément chimique : caractérisation d'un élément par son numéro atomique et son symbole, notion d'isotopes.
   Le cortège électronique : répartition des électrons en différentes couches K, L et M.
   2.2. De l'atome aux édifices chimiques : molécules et liaisons chimiques :
   Les règles du « duet » et de l'octet (stabilité des gaz rares, application aux ions monoatomiques stables). La formation des molécules (les liaisons covalentes et la représentation de Lewis de quelques molécules simples en accord avec les règles du « duet » et de l'octet). Notion d'isomérie et représentation des formules développées et semi développées de quelques molécules simples. La géométrie de quelques molécules simples (représentation de Cram).
   2.3. La classification périodique des éléments :
   Notions sur le principe et l'utilisation du tableau de Mendeleïev.
3. Transformations chimiques de la matière : de l'échelle microscopique à l'échelle macroscopique :
   3.1. Description d'un système :
   Unité de la quantité de matière (la mole et la constante d'Avogadro). Les masses molaires (la masse molaire atomique et la masse molaire moléculaire) et le volume molaire : définitions et utilisations.
   Concentration molaire des espèces moléculaires en solution (notions de solvant, soluté et solution). Dissolution d'une espèce moléculaire, concentration molaire d'une espèce dissoute et dilution d'une solution : définitions et utilisations de ces expressions.
   Etat de la matière : solide, liquide, gaz.
   3.2. Evolution d'un système :
   Réactions chimiques et transformations : réactifs et produits, équation.
   Bilan de matière (de l'initiation à l'avancement).
   Réaction acido-basique : forces des acides et notion de pH.
   Equilibre et réaction chimique d'oxydoréduction (électrolyse).

II) Chimie organique :

Polymères et polymérisation : notions générales.